



Fondation Voir et Entendre

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



Fondation Voir et Entendre

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Au Conseil d'Administration de la Fondation Voir et Entendre,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Voir et Entendre relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « 5. Changement de méthodes et de présentation comptable » de l'annexe des comptes annuels qui expose les changements de méthode comptable résultant de l'application des règlements ANC n° 2022-06 et ANC n° 2023-03.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre fondation, nous avons contrôlé que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination ainsi que du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, sont décrites de manière appropriée dans la note « CROD ET CER » de l'annexe des comptes annuels, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 et ont été correctement appliquées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directeur général.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

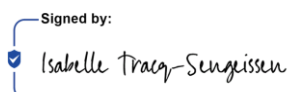
- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 16 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Signed by:
A blue ink signature of Isabelle Tracq-Sengeissen, written in a cursive script. The signature is enclosed in a blue rectangular box with a checkmark icon on the left side.

Isabelle Tracq-Sengeissen

COMPTES ANNUELS

2025

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

ETATS FINANCIERS

Bilan Actif

Du 01/01/2025 au 31/12/2025				Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Brut	Amort. Dép. (à déduire)	Net	Net
Frais d'établissement				
Actifimmobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	15 509	9151	6 358	11344
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. incorp. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Instal. techniques, matériel et outillages indus.	7 161 574	3 765 548	3 396 026	2 446 079
Autres immobilisations corporelles	726 179	366 719	359 460	314 690
Immo. corp. en cours, avances et acomptes	93 712		93 712	838 818
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	197 923		197 923	322 196
Immobilisations financières				
Participations	2 710 019	96 220	2 613 799	2 650 705
Créances rattachées à des participations	155 000		155 000	155 000
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	195 501		195 501	285 447
TOTAL DEL'ACTIFIMMOBILISÉ II	11255416	4237638	7 017 779	7024280
III				
Actifcirculant				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	148 324		148 324	305 826
Créances reçues par legs ou donations	4 354 813		4 354 813	221 685
Autres créances	28 404 915	297 594	28 107 321	34 255 385
Charges constatées d'avance	198 1975		198 1975	186 6127
Valeurs mobilières de placement	13 135 770		13 135 770	6 909 719
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	15 727 941		15 727 941	20 938 857
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT IV	63753 738	297594	63456144	64497 597
Frais d'émission des emprunts V				
Primes de remboursement des emprunts VI				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation -Actif VII				
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I à VII)	75 009 155	4 535 232	70 473 923	71 521 877

Bilan Passif

Bilan Passif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	1000000	1150 006
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	1243 072	1243 072
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	1326 381	-947 751
Excédent ou déficit de l'exercice	488 743	6 897 477
Situation nette	4 058 195	8 342 804
Fonds propres consommables	4 815 000	19 165
Subventions d'investissement	311 212	511 646
Provisions réglementées		
TOTAL DES FONDS PROPRES I	9184408	9046105
Autres fonds propres		
Montant des émissions de titres associatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES Ibis		
II		
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	4127 453	463 709
Fonds dédiés	23 269 102	23 997 078
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS III	27396555	24460787
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		63350
Provisions pour charges		
TOTAL DES PROVISIONS IV		63350
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		17 795
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1572 965	1566 987
Dettes des legs ou donations	77 703	62172
Dettes fiscales et sociales	335 551	338 373
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	4 675 949	3 347 665
Produits constatés d'avance	27 230 792	32 618 644
TOTAL DES EMPRUNTS ET DETTES V	33892960	37951636
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif	VI	
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I à VI)	70 473 923	71 521 877

Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Produits d'exploitation		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	746 805	973 221
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	9 881 199	9 775 454
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	301 948	262 001
Mécénats	1 403 717	627 599
Legs, donations et assurances-vie	1 831 367	7 650 707
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	63 350	8 617
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés	12 601 862	14 661 290
Autres produits	1 794	7070
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	26832042	33965959
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	5 766 774	5 599 475
Aides financières	5 579 320	5 327 627
Impôts, taxes et versements assimilés	166 812	150 292
Salaires	1639 217	1390 752
Cotisations sociales	743 932	624 081
Dotations aux amortissements et dépréciations	1275 020	1010139
Dotations aux provisions		63350
Valeurs comptables des immo. incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés	11873 886	13 721 310
Autres charges	40 299	88 239
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	27085260	27975266
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-253 218	5 990 694
Produits financiers		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	602 449	634 800
Reprises sur dépréciations et provisions	207 065	31113
Différences positives de change	47647	50163
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie	12 825	
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	869987	716076

Compte de résultat (suite)

Compte de résultat (Suite)	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	46 222	
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change	81804	21907
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		1418
Charges nettes sur cessions de VMPet d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES IV	128026	23325
RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	741 961	692 751
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)	488 743	6 683 445
Produits exceptionnels V		399 387
Charges exceptionnelles VI		185 355
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		214 032
Participation des salariés aux résultats VII		
Impôts sur les bénéfices VIII		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	27 702 029	35 081 422
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	27 213 286	28 183 946
EXCÉDENT OU DÉFICIT	488 743	6 897 477

Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature	13846	16154
Bénévolat		
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	13846	16154
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature	13846	16154
Personnel bénévole		
TOTAL DES CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	13846	16154

COMPTES ANNUELS

2025

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

ANNEXE

PREAMBULE

Rôle principal de la Fondation à l'Institut de la Vision

La Fondation soutient activement la collaboration entre recherche fondamentale et recherche clinique, grâce à la conclusion de partenariats académiques ou industriels dans le but d'accélérer l'innovation thérapeutique et de développer rapidement des traitements répondant aux besoins des patients.

La Fondation Voir et Entendre (FVE) regroupe une communauté de personnes dédiée au soutien de la recherche fondamentale et clinique sur le site de l'Institut de la Vision (IDV) et du Centre Hospitalier National Ophtalmologique (CHNO). La FVE est au service des scientifiques pour assurer la conformité des projets de recherche en dépôt aux appels d'offre, la négociation des contrats industriels dans tous ses aspects y compris juridiques et de propriétés intellectuelles, la recherche de grands mécènes et la gestion des dons et libéralités du public, la communication scientifique et son rayonnement en France et dans le monde. La FVE assure également la mise en place des financements de projets, et de leur utilisation en achat de consommables, d'équipements et en personnel scientifique, le soutien de plateformes scientifiques, la gestion des locaux et de la logistique ainsi que la prise en charge d'une grande partie des loyers et des charges locatives.

En assurant la stabilité de cet écosystème, la Fondation facilite la réalisation des projets et la mise en place du continuum entre recherche fondamentale et développement clinique.

La Fondation agit également au niveau du handicap visuel pour répondre de manière globale aux problématiques des aveugles et des malvoyants.

1- Faits marquants de l'exercice : nouveaux projets liés à l'activité

L'activité 2025 a été marquée par la poursuite d'un grand nombre de projets ambitieux dont les exemples ci-dessous en témoignent :

1- Institut Hospitalo-Universitaire (IHU) » FOrESIGHT – Permettre la Restauration de la Vision » (durée 10 ans, financement de 50 000 000 €)

L'IHU FOrESIGHT a démarré depuis le 1er janvier 2019 en collaboration avec les institutions partenaires : Sorbonne Université (SU), l'Hôpital national des Quinze-Vingts, L'APHP, le CEA, l'Hôpital Fondation Adolphe de Rothschild (HFAR) et l'Inserm.

L'IHU FOrESIGHT vise à relever les défis actuels et futurs de l'ophtalmologie et des neurosciences de la vision, en renforçant l'expertise existante en recherche fondamentale et clinique et en attirant de nouvelles équipes interdisciplinaires internationales. Nos ambitions scientifiques se déclinent en 3 objectifs principaux : 1 - Étudier les mécanismes de la perception visuelle de la rétine au cortex, avec un intérêt particulier pour la plasticité corticale, pour explorer la restauration visuelle dans la cécité acquise ou congénitale, 2- Caractériser le vieillissement et les processus pathologiques dans le système visuel, 3- Développer et valider des thérapies innovantes pour prévenir la perte de vision (médecine régénérative, prothèses...).

GOUVERNANCE

Le Professeur Christophe Baudouin a pris la direction de l'IHU et a succédé au Professeur José-Alain Sahel en Juillet 2023. L'année 2024 a constitué sa première année complète de direction. Pendant cette année un certain nombre d'appels d'offres internes ont été proposés dont le cinquième AAP de projets émergents, légèrement modifié dans sa mise en œuvre avec 3 dates de dépôts et qui a vu 8 projets lauréats récompensés. Un nouvel appel à projets Jeunes Chercheurs destinés à soutenir des Post-Doctorants présentant les concours chercheurs CNRS, INSERM ou SU. Ce dernier a financé 5 projets portés par de jeunes post-doctorantes présentant ces concours en début 2025. Deux autres appels à projets ont été lancés fin 2024 visant à financer des projets de 3 ans, le premier visant des projets mono/multi équipes comparables à des ANR et le deuxième avec une visée clinique affichée impliquant scientifiques et cliniciens. Par ailleurs l'année 2024 a vu émerger 2 nouvelles plateformes scientifiques : la plateforme Optogénétique et la plateforme FOPEB. Par ailleurs l'école de chirurgie clinique a été lancée.

RECHERCHE/RECHERCHE CLINIQUE

Depuis sa création, l'IHU a financé 45 projets de recherche translationnels, 1 laboratoire commun NEURO-SIN/Institut de la Vision, 8 plateformes mutualisées, 1 projet d'imagerie diagnostique clinique, 3 structurations de cohortes, 5 projets ayant pour but de démontrer l'utilité des mesures de résultats pour le suivi des patients malvoyants et d'obtenir leur reconnaissance par les autorités d'enregistrement.

Les projets de Recherche de l'IHU FOReSIGHT suivent quatre piliers scientifiques 1) Comprendre la vision, 2) Développer des modèles de pathologies oculaires et des thérapies pour prévenir la perte de vision, 3) Évaluer de nouvelles stratégies pour restaurer la vision chez les patients aveugles, 4) Créer de nouveaux outils de diagnostic et affiner la mesure des résultats de la basse vision. Ces objectifs nécessitent de renforcer plusieurs domaines de recherche (neurosciences cellulaire et moléculaire, Bio-informatique / data analysis, glaucome, pathologies vasculaires).

Dans ce cadre, 2 appels à projets ont été organisés avec une enveloppe globale de 8,5 M€. Un premier appel doté de 3,5M€ a permis le financement de 9 projets fondamentaux mono/multi-équipes (400 000€ max par projet). Le deuxième appel doté de 5 M€ était dédié au financement de projets transversaux ayant pour ambition de renforcer l'intégration des équipes scientifiques et cliniques de l'IHU, en encourageant l'émergence de projets collaboratifs assortis d'une visée clinique explicite, qu'elle soit à court ou à long terme.

L'obtention du label International Research Project par l'INSERM pour la collaboration avec le Kobe Eye Center au Japon officiellement lancé cette collaboration de longue date. Un séminaire de lancement a été organisé en Mars 2025 avec des événements à l'Ambassade de France à Tokyo, au Kobe Eye Center de Kobe et à l'Université de Kyoto.

FORMATION

La collaboration avec l'Université des patients de Sorbonne Université s'est formalisée en 2021. Conformément à ce qui était prévu, une douzaine de patients experts répartis sur 3 modules (Glaucome, Maladies Rares, DMLA) a pu être recrutée et formée en 2022.

Un programme de PhD International en partenariat avec l'Université de Pittsburgh a été lancé en co-direction avec le financement de 2 premières thèses avec la volonté de partager de finaliser un accord officiel permettant l'obtention d'un double diplôme Doctoral reconnu en France et aux Etats-Unis.

L'École virtuelle et expérimentale de la chirurgie des 15-20, portée par le Pr Christophe Baudouin avec le soutien de l'Académie nationale de chirurgie, a été lancée en Septembre 2023, et a pour ambition de constituer une plateforme de formation unique en France, qui permettra aux ophtalmologistes, jeunes internes ou chirurgiens chevronnés avides d'innovations chirurgicales, de se former sur simulateurs et de découvrir de nouvelles techniques chirurgicales mini-invasives.

COMMUNICATION

La FOReSIGHT Academy (<https://www.foresight-academy.org>) a été lancée en 2024. Cette plateforme réalise et diffuse des émissions pédagogiques ouvertes au grand public, comme celles animées par Élisabeth Quin, et des émissions destinées aux scientifiques. Leur dénominateur commun est de toujours associer chercheurs, médecins et patients au cœur des avancées scientifiques et des enjeux de la prise en charge.

2- Institut CARNOT « Voir et Entendre » (durée 4 ans)

Créé en 2006, le label Carnot vise à favoriser le développement des partenariats de recherche et le transfert de technologies entre la recherche publique et les entreprises à travers la recherche contractuelle. Les instituts labellisés reçoivent un abondement financier calculé en fonction de leurs recettes contractuelles bilatérales avec les entreprises, ainsi que des revenus de licences conclues en exploitation de leur propriété intellectuelle. Cette dotation doit leur permettre de développer leurs compétences afin de conserver l'avance scientifique nécessaire à leur performance et à leur attractivité à l'égard des entreprises, et de professionnaliser leurs pratiques contractuelles.

Porté par la Fondation Voir & Entendre depuis 2007, il a été renouvelé au 1^{er} janvier 2020 pour 4 ans puis reconduit pour encore 2 ans. Les 4 partenaires de l'institut CARNOT sont :

- L'Institut de la Vision (Inserm, CNRS et SU) et la société Streetlab
- Le Centre d'Investigation Clinique (CIC) de l'Hôpital national des Quinze-Vingts et l'Inserm
- Le Laboratoire du Professeur Christine Petit à l'Institut Pasteur
- L'hôpital Fondation Adolphe Rothschild

Les montants des versements, qui résultent de la quantité des recettes partenariales reçues sur la période N-1 par la Fondation et ses partenaires du CARNOT ont considérablement augmentés notamment grâce à nos partenaires pour se stabiliser légèrement sous les 2 millions d'euros.

- 2022 : 1 470 K€
- 2023 : 1 773 K€
- 2024 : 1 970 K€
- 2025 : 1 930 K€

Dans le cadre du financement Carnot, les actions menées en 2025 sont listées ci-dessous :

- Actions de Ressourcement scientifique : financement de projets scientifiques « early stage » ou « preuve de concept », participations à des congrès internationaux pour du personnel travaillant sur des plateformes, politique de brevets.
- Actions de Professionnalisation et Développement des partenariats socio-économiques : financement du salaire d'un membre de l'équipe exploratoire, financement de programmes de formation, financement du Responsable Assurance Qualité du CIC et du CRB, financement du Chef de Projet Carnot Partenariats industriels, financement de la chargée de la contractualisation et de la PI, maintien du niveau de nos plateformes d'excellence, frais juridiques, frais de communication et d'animations scientifiques, financement de l'évolution du système d'information, frais de consultance.

L'année 2026 verra la mise en place d'un nouvel appel d'offre sur le mode des précédents mais le mode de calcul a changé et il faut anticiper une baisse des subventions CARNOT à partir de 2027.

3- *Obtention de nombreux projets industriels*

Les partenariats industriels sont également très nombreux (Roche, Tenpoint Therapeutics, Axorus, Sparing Vision, Coave,). Les nouveaux projets sont montés grâce à l'équipe programme de la Fondation et sont gérés à Sorbonne Université ou à la FVE lorsque le CIC est partenaire.

4- *Obtention de projets financés par la Région IDF et la BPI*

De nombreux projets européens et internationaux ont été obtenus et sont détaillés dans le rapport d'activité dont notamment un projet d'ambition régionale, le projet Ophta-Therapeutic déposé à l'appel d'offre Filière-France 2030 (1.1 M€). Le projet Ophta-Therapeutic a pour objectif de développer une filière stratégique de développement thérapeutique en ophtalmologie, qui s'inscrit dans la continuité des travaux de l'Institut de la Vision au sein de l'IHU FOReSIGHT avec ses partenaires académiques et industriels. Le programme a l'ambition de proposer l'accès à des plateformes précliniques uniques, permettant un continuum d'utilisation du tissu humain et/ou primate non-humain depuis des tests in vitro, jusqu'aux validations sur les primates non-humains

in vivo. Le projet est installé et l'année 2025 a permis d'étudier la faisabilité des travaux dans les bâtiments loués au CHNO.

Le DIM C-BRAINS financé par la région est aussi un partenaire privilégié de l'Institut de la Vision et permet de cofinancer des équipements via la Fondation.

Le BioCluster Brain&Mind, vise à répondre aux besoins médicaux en ophtalmologie pour vaincre la cécité et les formes sévères de malvoyance en tirant parti des révolutions de la biotechnologie, d'imagerie et de chirurgie. Cette année 2025 a vu se concrétiser via une convention spécifique l'apport d'un financement à la Fondation pour le recrutement d'un officier de liaison pendant toute la durée du Biocluster. Son rôle est d'assurer la coordination des actions de prospection, de développement et de reporting, en lien étroit entre les deux entités. Il structure et met à jour une cartographie détaillée des compétences et des projets, développe des outils d'automatisation et des supports de valorisation à destination des industriels, et suit des KPI. Il facilite également les interactions entre chercheurs, cliniciens et partenaires, tout en coordonnant les actions de communication et les projets transverses, contribuant ainsi à renforcer l'intégration de l'Institut de la Vision au sein de l'écosystème Brain&Mind.

Les projets PBI: 1/ le projet MEDITWIN en collaboration avec Dassault comme chef de file sur la recherche de jumeaux numériques et 2/ le projet PREMYOM en collaboration avec ESSILOR France comme chef de file qui porte une double ambition, à savoir (i) rassembler en France les moyens scientifiques, technologiques, industriels et médicaux constituant un cadre d'innovation du plus haut niveau et (ii) développer des solutions ophtalmiques très innovantes permettant une prise en charge personnalisée et la plus large possible des enfants et adolescents atteints de myopie évolutive.

5- Nouveaux locaux

Pas de nouveaux locaux en 2025 à proprement parlé mais les nouveaux espaces loués depuis 2024 dans le bâtiment de recherche IDV ont été progressivement investis au fur et à mesure des travaux : installation de l'équipe de Kate GRIEVE et de Kristina IRSCH, de la nouvelle équipe de Nathalie ROCHEFORT, et déménagement du 4^{ème} étage des équipes de Deniz DALKARA et d'Olivier GOUREAU. Il s'agit d'un plateau situé au 2^{ème} étage et de quelques espaces au 1^{er} étage laissés vacants par le départ de sociétés privées.

2. Cadre légal de référence

La Fondation a arrêté ses comptes de l'exercice 2025 en respectant les modifications du règlement ANC relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les règlements comptables applicables ont été modifiés avec effet sur les comptes ouverts dès le 1er janvier 2025 comme suit :

- Le règlement ANC 2022-06 du 4 novembre 2022 a modifié le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 relatif au plan comptable général. Ces modifications ont eu une incidence sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 :
 - Transferts de charges
 - Produits exceptionnels
 - Charges exceptionnelles
- Le règlement ANC 2023-03 du 7 juillet 2023 a modifié le règlement ANC 2018-06 du 05 décembre 2018 pour se conformer aux exigences du nouveau règlement ANC 2022-06. Ces modifications ont eu une incidence sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025. La valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés sur legs auparavant comptabilisée en #675 est dorénavant comptabilisée en #6521, cependant ces éléments sont toujours présentés dans le poste Produits d'exploitation.

En application de la loi n°91-772 du 7 Août 1991 et de l'arrêté du 22 Mai 2019, portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, l'association a établi un Compte d'Emploi Annuel des Ressources qui

fait partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels. Celui-ci est établi conformément aux dispositions prévues dans le règlement ANC 2018-06/ 2023-03 et ANC 2014-03/2022-06.

Le Compte de Résultat par Origine et Destination ainsi que le tableau de variation des fonds propres sont également partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels et sont établis conformément aux dispositions prévues dans le règlement ANC 2018-06/ 2023-03 et ANC 2014-03/2022-06.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes sont établis en euros (€). Au 31 Décembre 2025, le total du bilan est de 70 473 923 €, le compte de résultat présenté sous forme de liste dégage un bénéfice de 488 743 €.

3. Durée et période de l'exercice comptable

La durée de l'exercice est de 12 mois et couvre la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

4. Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

5. Changement de méthodes et de présentation comptable

A compter du 1^{er} janvier 2025, la Fondation applique pour la première fois les règlements ANC 2022-06 modifiant le règlement ANC 2014-03 relatif au Plan comptable général et ANC 2023-03 modifiant le règlement ANC 2018-06.

Ces règlements, applicables de manière prospective aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025, introduisent notamment de nouvelles règles de présentation des informations en annexe.

Conformément aux règles comptables françaises, l'application d'un nouveau règlement comptable constitue un changement de méthode comptable.

5.1. Changement de méthodes

Les principaux changements opérés sont les suivants :

- En termes de résultat exceptionnel :

Les opérations de cessions/sorties d'immobilisations figurent en 2025 dans le résultat d'exploitation (ou dans le résultat financier s'il s'agit d'immobilisations financières) ;

Les quotes-parts de subventions d'investissement virées au compte de résultat figurent en 2025 dans le résultat d'exploitation ;

Le périmètre du résultat exceptionnel est réduit aux événements majeurs et significatifs (les autres événements étant désormais traduits dans le résultat d'exploitation).

- Suppression des transferts de charges dans le résultat d'exploitation et le résultat financier :

Les refacturations diverses figurent désormais dans les rubriques de produits par nature ;

Les remboursements reçus des organismes sociaux en cas d'arrêt maladie, de congés de parentalité ou d'accident du travail figurent en compensation de charges de personnel (#649) de même que les aides reçues aux apprentis ainsi que les avantages en nature octroyés à un salarié émérite.

5.2. Changement de présentation

Les principaux impacts à compter de l'exercice 2025 sont les suivants :

- Présentation du compte de résultat :

Le résultat exceptionnel est synthétisé sur 2 lignes « charges et produits exceptionnels » ;

- Présentation du bilan :

Les frais d'établissement sont présentés dans un total séparé de l'actif (et non dans le total des immobilisations) ;

Les charges constatées d'avance sont totalisées dans les créances ;

Les avances et acomptes sont regroupés dans les immobilisations en cours (corporelles ou incorporelles).

NB : Un bilan et un compte de résultat de transition, avec l'année 2024 retraitée selon la norme et la présentation utilisée pour 2025, est présenté à la suite du compte financier 2025

NB2 : Le Compte financier 2024 est ajouté après les annexes, pour rappel.

6. Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan – Actif

Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Les immobilisations incorporelles et corporelles sont amorties linéairement ou de manière dégressive selon les durées décrites dans la partie « notes sur le bilan actif ».
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Immobilisations financières

La valeur brute des immobilisations financières est constituée par la valeur d'acquisition après déduction des éventuels remises, rabais et escomptes de règlement.

Lorsque la valeur d'inventaire d'une immobilisation financière est devenue inférieure à sa valeur nominale, il convient de constituer une dépréciation égale à la différence entre ces deux valeurs.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition sont rattachés au coût d'acquisition des immobilisations financières.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsqu'il existe un risque d'irrecouvrabilité partielle ou totale de la créance.

Valeurs mobilières de placement :

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées par référence à leur valeur d'entrée dans le patrimoine. Une provision pour dépréciation est constituée à la clôture de l'exercice si le cours de ces valeurs est inférieur à leur coût d'acquisition.

7. Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan – Passif

Fonds propres :

Les fonds propres comprennent notamment :

- **Fonds statutaires**

La dotation statutaire s'accroît conformément à l'article 13 des statuts.

- **Apports sans droit de reprise**

Ce poste enregistre la mise à disposition définitive d'un bien au profit de la Fondation.

- **Réserves**

Les réserves sont constituées des différents objectifs fixés par les organes statutairement compétents de la Fondation pour réaliser l'objet social. Un certain nombre de projets dont la réalisation peut s'étendre sur plusieurs exercices, font l'objet d'affectations de ressources par le Conseil d'Administration. La dotation à cette réserve et la constatation de l'utilisation des fonds se réalisent lors de l'affectation du résultat annuel.

En 2025, les fonds propres ont été reconstitués par affectation du résultat 2024 à hauteur de 4 623 345 euros.

- **Report à nouveau**

Le report à nouveau désormais créditeur, s'élève à 1 326 381 €.

- **Excédent ou déficit sur l'exercice**

L'exercice se solde par un excédent de 488 743 €.

Les fonds propres hors subventions d'investissement sont de 8 873 196 € au 31 décembre 2025.

- **Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme :**

Ce poste est constitué des subventions d'investissement destinées à financer un bien inscrit à l'actif, et qui, selon toute vraisemblance, sera renouvelé par la Fondation à l'issue de sa durée de vie. Ces subventions ne sont pas rapportées au résultat, et sont maintenues durablement en fonds propres.

- Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme

Sont inscrites à ce poste, les subventions reçues utilisées pour l'acquisition d'un actif, dont le renouvellement (à l'issue de sa durée de vie) n'est pas envisagé ou n'incombe pas à la Fondation. Ces subventions font l'objet d'une reprise au résultat, proportionnellement à la dotation aux amortissements des biens qu'elles ont servis à financer, et sont enregistrées en produits d'exploitation depuis cette année.

- Situation de la dotation non consommable

La dotation non consommable de la Fondation de 1 000 K€ est entièrement titrée en VMP (contrat Cardif valorisé au 31/12/2025 à 2 003 057.83€).

Conformément à la doctrine du ministère des finances, il convient de soustraire au montant des fonds propres les provisions pour dépréciation des immobilisations financières (96 220 €). Les fonds propres ainsi retraités sont supérieurs au montant de la dotation non consommable au 31 décembre 2025.

Fonds dédiés :

Les fonds dédiés enregistrent à la clôture de l'exercice la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis qui n'a pas encore été utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Le projet défini répond aux deux conditions suivantes :

- être conforme à la réalisation de l'objet de la Fondation
- être clairement identifié, les coûts imputables devant être nettement individualisés.

Le projet est défini par l'organe compétent.

Les financements institutionnels constituent des subventions affectées et donnent lieu, le cas échéant, à la constatation de fonds dédiés à la clôture de l'exercice. Il en va de même pour les dons constituant les fonds d'aide d'urgence qui font l'objet d'un appel de fonds spécifique, et certains fonds privés dont la convention spécifie expressément l'utilisation des fonds pour un projet précis.

Les dons issus du parrainage ne sont pas des dons affectés et ne donnent pas lieu à la constatation de fonds dédiés.

Ainsi, la Fondation Voir et Entendre comptabilise des fonds dédiés pour :

- **Subventions publiques** : subventions d'exploitation pluriannuelles obtenues par une organisation publique française à un appel à projet pour financer un projet de recherche
- **Subventions européennes** : subventions d'exploitation pluriannuelles obtenues à un appel à projet de l'UE dans le cadre du Programme-Cadre pour la Recherche et l'Innovation
- **Subventions internationales** : subventions d'exploitation pluriannuelles obtenues par une organisation étrangère à un appel à projet pour financer un projet de recherche
- **Dons manuels et donations** : dons collectés auprès du public ou d'une organisation caritative ou d'une donation d'un tiers de son vivant
- **Mécénat** : soutien financier pluriannuel obtenu par une entreprise ou une fondation d'entreprise pour financer un projet de recherche sans contrepartie
- **Fonds associatif français** : soutien financier pluriannuel obtenu par une association pour financer un projet de recherche
- **Collaboration Industrielle** : soutien financier pluriannuel obtenu d'une entreprise pour financer une partie d'un projet de recherche en collaboration avec des services de l'entreprise ou à partir de ses produits.
- **Fonds divers** : soutiens financiers divers sans contraintes d'utilisations : overheads, reliquats, prix scientifiques, (...)

La contrepartie des fonds dédiés s'inscrit au compte de résultat sous la rubrique « **Reports en fonds dédiés** ».

Le montant des fonds dédiés de l'exercice est repris, sur les exercices suivants, pour la totalité des ressources par la contrepartie du compte « **Utilisations des fonds dédiés** », inscrit au compte de résultat.

Fonds reportés

Les fonds reportés concernent les legs et les donations. Ils correspondent aux ressources qui ne sont pas encore disponibles pour la réalisation des missions sociales de la Fondation mais qui le seront dans le futur.

Les fonds reportés sur legs et donations enregistrent, à la clôture de l'exercice, la part des ressources reçues par legs ou donations constatées en produit d'exploitation au cours de l'exercice qui n'est pas encore encaissée ou transférée sous déduction des passifs provenant des legs ou donations non encore décaissés.

La contrepartie des fonds reportés enregistrés au titre des legs ou donations s'inscrit au compte de résultat sous la rubrique « **Reports en fonds reportés** ».

Le montant des fonds reportés liés aux legs et donations de l'exercice est rapporté au résultat sur les exercices suivants au fur et à mesure de la réalisation des libéralités avec comme contrepartie le compte « **Utilisations de fonds reportés** ».

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées en fonction des risques connus ou estimés à la clôture.

Si des risques et pertes ne sont pas mesurables à la date d'établissement des comptes annuels, une information est donnée en annexe (PCG art. 531-2 § 4).

Dans l'hypothèse où un événement n'ayant aucun lien direct prépondérant avec une situation existant à la clôture de l'exercice survient entre la date de clôture et la date d'établissement des comptes, une information est donnée dans l'annexe si cet événement est susceptible, par son influence sur le patrimoine et la situation financière de l'entité, de remettre en cause la continuité de l'exploitation (PCG art. 531-2 § 4).

Dans le cas exceptionnel où aucune évaluation fiable du montant de l'obligation d'un passif ne peut être réalisée, les informations suivantes doivent être fournies :

- Description de la nature de ce passif
- Indication des incertitudes relatives au montant ou à l'échéance de toute sortie de ressources.

S'il n'est pas possible de fournir l'une des informations requises ci-avant, il doit en être fait mention.

Dans des cas exceptionnels où l'indication de tout ou partie d'une information requise causerait un préjudice sérieux à l'entité dans un litige l'opposant à des tiers sur le sujet faisant l'objet de la provision pour risques et charges ou du passif éventuel, cette information n'est pas fournie.

Sont alors indiqués la nature générale du litige, le fait que cette information n'a pas été fournie et la raison pour laquelle elle ne l'a pas été.

Produits constatés d'avance :

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires relatifs à l'étalement des financements pluriannuels dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Le total des produits constatés d'avance au 31 décembre 2025 est de 27 230 793 €.

8. Règles et méthodes comptables relatives aux postes du compte de résultat

Ventes de biens et services :

Les ventes de biens et services correspondent à des facturations de prestations scientifiques, des locations de locaux à des entreprises de biotech, de frais d'hébergements, de soutiens financiers collaboratifs.

Subventions de fonctionnement :

Ce sont des aides publiques dont bénéficient les associations affiliées pour leur permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont traitées conformément aux dispositions des règlements ANC n°2014-03 et 2018-06. La part de financement attribuée au titre des exercices futurs, dès lors qu'elle est connue, est inscrite en « **Produits constatés d'avance** », et l'éventuelle quote-part de l'exercice non utilisée à la clôture donne lieu à la comptabilisation de « **Reports en fonds dédiés sur subventions d'exploitation** ».

L'octroi des subventions est formalisé par la signature de conventions entre le financeur et la fondation bénéficiaire qui peuvent contenir :

- Des conditions suspensives relatives à la mise en place et aux versements des subventions
- Des conditions résolutoires relatives à la non-utilisation des fonds ou à leur utilisation à des fins autres que celles pour lesquelles les fonds ont été versés.

Une subvention assortie d'une condition suspensive non-levée n'est pas acquise et n'est donc pas enregistrée en produit.

En revanche, la condition résolutoire ne suspend pas l'enregistrement de la subvention qui se trouve acquise dès la décision d'octroi.

S'il existe un risque de reversement partiel ou de remboursement des dépenses non-éligibles au titre de la subvention, il conviendra d'en tirer les conséquences dans les comptes :

- inscription d'une provision pour reversement de subvention
- inscription d'une dette (subvention partielle ou totale à reverser) envers le financeur.

Dons et mécénats :

Les dons manuels et mécénats sont enregistrés dans le compte de résultat quelle que soit leur destination finale, financement de dépenses à caractère de charge ou à caractère d'investissement.

Comme ils constituent une ressource principale et non accessoire, ils sont constatés en exploitation et non en exceptionnel.

Pour ce qui concerne la règle de rattachement des produits à l'exercice :

- Sont enregistrés sur l'exercice, les dons datés de l'exercice, même s'ils sont encaissés après la date de clôture, lorsqu'ils sont versés par chèque (dans la limite du mois de janvier N+1).
- Sont enregistrés sur l'exercice, les dons reçus avant la clôture pour les dons en numéraire ou virement.

Legs et donations inscrits au compte de résultat :

Acceptation par le Conseil d'Administration ou le Directeur Général (des legs, donations et assurances-vie)

Fait générateur de la comptabilisation des legs et donations

Le fait générateur de comptabilisation est différent selon que la libéralité correspond à un legs ou bien une donation.

Pour les donations, le fait générateur correspond à :

- Soit à la date de signature de l'acte authentique de donation ;
- A la date de transfert de propriété si elle est postérieure à la date de signature de l'acte authentique.

Pour les legs, le fait générateur correspond à :

- A la date d'acceptation du legs par l'organe habilité de l'association. Il s'agit généralement du Conseil d'Administration ; à la FVE le Directeur Général a pouvoir de l'accepter sous le plafond de 1 M€.
- A la date d'entrée en jouissance ou d'entrée en possession si ces deux dates sont postérieures à la date d'acceptation par l'organe habilité ;
- A la date de levée de la dernière condition suspensive si le legs est assorti de conditions suspensives.

Méthode d'évaluation des biens

Pour les biens ayant été reçus à titre gratuit, il convient de les évaluer et les comptabiliser pour leur valeur vénale. Cette dernière correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente d'un actif dans des conditions normales de marché et net des coûts directs liés à cette vente.

Enregistrement à l'entrée dans le patrimoine

A la date d'entrée en patrimoine, les biens et créances donnés ou légués sont enregistrés de la manière suivante à l'actif du bilan :

- Les espèces, comptes bancaires et autres actifs financiers sont enregistrés au débit du compte 461 « **Créances reçues par legs ou donations** », ce compte étant soldé une fois les fonds transférés ;
- Les biens autres que ceux décrits ci-dessus et qui sont destinés, selon la volonté du testateur/ donateur ou bien de l'organe habilité de l'association, à renforcer les fonds propres sont enregistrés dans les comptes d'actifs par nature ;
- Les biens destinés à être cédés sont enregistrés au débit du compte 24 « **Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés** ».

A cette même date, il convient d'enregistrer les passifs liés à l'acceptation du legs ou de la donation :

- Les dettes impayées par le défunt avant son décès ainsi que les dettes relatives au bien légué ou donné sont comptabilisées au crédit du compte 466 « **Dettes des legs ou donations** » ;
-
-
- Les engagements pris par l'association au titre des obligations stipulées par le testateur ou le donateur font l'objet d'une provision enregistrée au crédit du compte 152 « Provisions pour charges sur legs ou donations » ;
- Les frais de notaires relatifs aux dossiers de legs sont compris dans la rubrique « **Dettes des legs ou donations** » (compte 466).
- A cette même date, il convient d'enregistrer la contrepartie qui correspond à l'actif net dans l'un des deux comptes suivants :
 - Dans le compte de fonds propres 1024 « **Autres fonds propres sans droit de reprise** » si la libéralité est destinée à renforcer les fonds propres ;
 - Dans le compte de produit 75432 « **Legs ou donations** » en l'absence de stipulation particulière.

Enregistrements comptables à la clôture

A la clôture, les biens qui n'ont pas été cédés ou les fonds/titres qui n'ont pas été transférés font l'objet d'une comptabilisation en fonds reportés. Les fonds reportés à comptabiliser correspondent au montant de l'actif net non réalisé.

Des dépréciations peuvent être pratiquées en cas de perte de valeur.

Si les libéralités destinées à être cédées ont été affectées par le testateur ou le donateur à un projet particulier et défini, il convient d'enregistrer un fonds dédié dans le cas où les ressources n'auraient pas été totalement employées conformément à l'engagement pris.

Enregistrements comptables à la sortie du bien

Lorsque le bien reçu par legs ou donation destiné à être cédé est réalisé, alors il convient de procéder à sa sortie de l'actif en movimentant respectivement :

- Le compte de produit « **Produits des cessions d'éléments d'actifs – Immobilisations reçues en legs ou donations destinées à être cédées** » pour le montant du prix de cession ;
- Le compte de charge « **Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés – Immobilisations reçues par legs ou donations** » pour la valeur comptable enregistrée dans le compte 24 « **Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés** ».

Les éventuelles dépréciations et les fonds dédiés font l'objet d'une reprise au compte de résultat.

Les fonds reportés initialement comptabilisés sont repris au compte de résultat par le biais du compte « Utilisations de fonds reportés » au fur et à mesure de la réalisation des libéralités.

Utilisation des fonds dédiés des exercices antérieurs

Les sommes inscrites sous la rubrique « **fonds dédiés** » sont reprises en produits au compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de la réalisation des engagements, par le crédit du compte « **Utilisations des fonds dédiés** ».

Les aides financières

Les aides financières sont comptabilisées en subventions versées, subventions pour prestations internes ou subventions pour personnel.

Dans tous les cas ces subventions correspondent à des versements à un tiers partenaire de l'IDV soit qu'il est une tutelle de gestion soit qu'il est un partenaire institutionnel dans un projet précis.

- **Les subventions pour personnel** représentent plus des 2/3 en montant des subventions : il s'agit du paiement de personnel recruté à Sorbonne Université ou au CHNO pour des projets bien spécifiques et dont le
- financement incombe à la FVE. Ces recrutements font toujours l'objet d'une convention bipartite jusqu'à la fin du contrat.
- **Les subventions pour prestations internes** concernent le paiement à Sorbonne Université des prestations scientifiques des plateformes de l'IDV pour des projets bien spécifiques dont le financement incombe à la FVE ; les plateformes de l'IDV sont toutes gérées à l'université.
- **Les subventions versées aux tiers** sont les reversements d'une part de subvention qui est redistribuée à des partenaires académiques dans le cadre d'un projet dont la FVE est le coordonnateur et le bénéficiaire principal.

Charges et produits financiers

Les charges financières sont constituées essentiellement de :

- Une dotation aux dépréciations financières de 46 222 €
- Une perte de change sur le compte courant en USD de 81 804 € (la FVE gère un compte courant en USD pour les subventions en dollars des projets du NIH ou des Universités américaines partenaires)

Les produits financiers sont constitués essentiellement de :

- Des intérêts et produits divers des immobilisations financières pour 602 449 €
- Une reprise de dotation pour dépréciation des VMP d'un montant de 207 065 €
- Un gain de change pour 47 647 €
- Un produit net de cession de VMP pour 12 825 €

Charges et produits exceptionnels

Dans le cadre des modifications du règlement ANC (cf page 4), la rubrique « Charges exceptionnelles » et la rubrique « Produits exceptionnels » sont désormais à zéro, l'ensemble des charges et des produits se retrouvent désormais en exploitation.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

ELEMENTS DIVERS

Affectation du résultat 2024

Le résultat net comptable relatif à l'exercice 2024 qui s'élevait à 6 897 477 €, a été affecté par le CA du 10 juin 2025 en report à nouveau pour 2 274 132 € et en réserves pour 4 623 345€.

Conversion des éléments en devises étrangères

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes et les créances en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours de fin d'exercice.

Valorisation du bénévolat et des contributions volontaires

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
- Des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
- Des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services.

Les contributions volontaires en nature sont valorisées et comptabilisées si les deux conditions suivantes sont remplies :

- La nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'entité ;
- L'entité est en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature.

Même si le nombre approximatif d'acteurs bénévoles est connu, il est plus difficile d'approcher avec suffisamment de fiabilité les heures effectivement mises à disposition de la Fondation et partant, de valoriser ces contributions volontaires en nature. En effet, certains bénévoles interviennent à titre tout à fait régulier, et

d'autres plus ponctuellement, en fonction des besoins locaux de nos structures et de notre siège. Les outils de suivi mis en place n'ont pas fourni d'éléments suffisamment fiables. Il a été décidé de ne pas fournir d'évaluation chiffrée du bénévolat pour l'exercice.

Engagements de retraite

La Fondation n'a souscrit à aucun régime surcomplémentaire de retraite en faveur de ses salariés actifs ou retraités, ni à aucun avantage de prévoyance ou assimilé qui serait versé à l'issue de la période d'activité. Ses seuls engagements en matière de retraite résultent de l'application des dispositions conventionnelles ou contractuelles concernant le versement d'une indemnité de départ à la retraite. Ainsi seuls ces derniers engagements sont évalués selon les hypothèses suivantes :

- Base de calcul : selon le droit du travail
- Ancienneté (de la) salarié(e)
- Âge du (de la) salarié(e)
- Taux d'actualisation : 3,17%
- Taux d'augmentation des salaires : 1,5%
- Taux de charges sociales : 42%
- Taux de turnover faible

La Fondation ne comptabilise pas de provision. Le montant de l'engagement de retraite au 31/12/2025 est de 56 836 €, soit un montant de 80 708 € charges sociales comprises.

Effectif Moyen

L'effectif moyen salarié pendant la durée de l'exercice s'élève à : 28,30 personnes

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de la Fondation
Cadres	19,46	0
Non cadres	8,84	0
TOTAL	28,30	0

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS (SUITE)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Etat des immobilisations

État des immobilisations	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	15 509			15 509
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	15 509			15 509
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	5 017 745	2 143 829		7 161 574
Autres immobilisations corporelles	759 058	5 095	37 974	726 179
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	838 818	93 712	838 818	93 712
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	322 196		124 273	197 923
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 937 817	2 242 636	1 001 065	8 179 387
Immobilisations financières				
Participations	2 700 702			2 710 019
Créances rattachées à des participations	155 000			155 000
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	285 447			195 501
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	3 141 149			3 060 520
TOTAL GÉNÉRAL	10 094 475	2 242 636	1 001 065	11 255 416

Augmentations	Augmentations de l'exercice	Ventilation des augmentations				
		Virements		Entrées		
		De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Total immobilisations incorporelles						
Total immobilisations corporelles	2 242 636	93 711		2 148 925		
Total immobilisations financières						
TOTAL GÉNÉRAL	2 242 636	93 711		2 148 925		

Diminutions	Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions				
		Virements		Sorties		
		De poste à poste	À destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Total immobilisations incorporelles						
Total immobilisations corporelles	1 001 065			1 001 065		
Total immobilisations financières						
TOTAL GÉNÉRAL	1 001 065			1 001 065		

Etat des amortissements

État des amortissements	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	4 165	4 986		9 151
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 165	4 986		9 151
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	2 571 665	1 193 883		3 765 548
Autres immobilisations corporelles	444 368	76 148	153 797	366 719
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 016 033	1 270 031	153 797	4 132 267
Immobilisations financières				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
TOTAL GÉNÉRAL	3 020 198	1 275 017	153 797	4 141 418

NB : les immobilisations corporelles sont amorties avec les durées suivantes :

- Matériel informatique : 3 ans
- Matériel scientifique : 5 ans
- Travaux et aménagements : 10 ans

Rubriques / Situations et mouvements	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement . Indiquer le cas échéant, la fourchette retenue	Mode d'amortissement	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	3 ans	Linéaire	4 165	4 986		9 151
Immobilisations corporelles	3 à 5 ans	Linéaire	3 016 033	1 270 031	153 797	4 132 267
Immobilisations financières			-			
Total			3 020 198	1 275 017	153 797	4 141 418

Détail financières (Titres de participations) et de leur dépréciation

Immobilisations financières (hors dépôts et cautionnement)	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
QUADRIVIUM	0	0	0	0
EZALHIA	10 000	0	0	10 000
BIOCOLLECTIONS	35 000	0	0	35 000
STREETLAB	422 761	0	0	422 761
SANTECH	4 997	0	0	4 997
CHRONOCAM/PROPHSE	12 414	9 317	0	21 731
GENSIGHT	4 940	0	0	4 940
SPARING VISION	1 707 417	0	0	1 707 417
TENPOINT	213 473	0	0	213 473
SAS Lutèce Dynamics	2 250	0	0	2 250
AEW PARIS COMMERCES	118 569	0	0	118 569
SCPI-IMMOVALOR	12 771	0	0	12 771
SCPI EPF "Epargne foncière"	156 109	0	0	156 109
TOTAL	2 700 702	9 317	0	2 710 019

Dépréciation Immobilisations fi- nancières (hors dépôts et cau- tionnement)	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
QUADRIVIUM	0	0	0	0
EZALHIA	10 000	0	0	10 000
BIOCOLLECTIONS	35 000	0	0	35 000
STREETLAB	0	0	0	0
SANTECH	4 997	0	0	4 997
CHRONOCAM/PROPHSE	0	0	0	0
GENSIGHT	0	0	0	0
SPARING VISION	0	0	0	0
TENPOINT	0	0	0	0
AEW PARIS COMMERCES	0	19 874	0	19 874
SCPI-IMMOVALOR	0	387	0	387
SCPI EPF "Epargne foncière"	0	25 962	0	25 962
TOTAL	49 997	46 222	0	96 220

Etat des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	155 000		155 000
Prêts (1)			
Autres immobilisations financières	195 501		195 501
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux			
Clients, usagers et comptes rattachés	148 324	148 324	
Reçues par legs ou donations	4 354 813	4 354 813	
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	49	49	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	326 235	326 235	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	5 936	5 936	
Divers			
Confédération, fédération, union, associations affiliées Débiteurs divers	28 072 696	28 072 696	
Charges constatées d'avance	1 981 975	1 981 975	
TOTAL	35 240 529	34 890 028	350 501

Etat des produits à recevoir : 28 072 696 €

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	
Autres produits à recevoir	28 072 697
TOTAL	28 072 697

Etat des provisions pour dépréciation des éléments de l'actif

Nature des provisions	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la clôture de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions réglementées Provisions réglementées pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Autres provisions réglementées					
TOTAL DES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES					
Provisions pour risques Provisions pour : - Litiges - Garanties données aux usagers - Amendes et pénalités - Pertes de change - Pertes sur contrats Autres provisions pour risques	63 350		63 350		
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES	63 350		63 350		
Provisions pour charges Provisions pour : - Pensions et obligations similaires - Restructurations - Impôts - Renouvellement des immobilisations - entreprises concessionnaires - Gros entretien ou grandes révisions - Remise en état - Legs ou donations Autres provisions pour charges					
TOTAL DES PROVISIONS POUR CHARGES					
TOTAL DES PROVISIONS	63 350		63 350		

Nature des dépréciations	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles Frais de développement Donations temporaires d'usufruit Concessions, brevets, droits et valeurs similaires Autres immobilisations incorporelles Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Immobilisations corporelles Terrains Constructions Installations techniques, matériel et outillages industriels Autres immobilisations corporelles Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes Biens reçus par legs ou donations				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Immobilisations financières Participations Créances rattachées à des participations Titres immobilisés de l'activité de portefeuille Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières	49 997	46 222		96 220
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	49 997	46 222		96 220
Actif circulant Stocks et en-cours Créances clients Autres dépréciations				
	207 065	297 594	207 065	297 594
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	207 065	297 594	207 065	297 594
TOTAL GÉNÉRAL	257 062	343 816	207 065	393 814

Disponibilités et valeurs mobilières de placement : 28 863 710 euros

DISPONIBILITES	31/12/2025	31/12/2024	Variation 2025/2024
VMP et titres	13 135 770	6 909 719	6 226 051
Cardif	1 707 065	1 500 000	207 065
Dallest	110 437	97 612	12 825
Parts sociales COOP	318 268	312 107	6 161
CAPISOGECAP	5 000 000	5 000 000	-
CAPISOGECAP 2	6 000 000	-	6 000 000
COMPTES EPARGNES DIVERS	3 636 359	3 254 080	382 279
COMPTES COURANTS et CAT	12 091 582	17 684 777	- 5 593 195
CATSGE 3 ans	4 000 000		4 000 000
CATSGE	-	10 000 000	- 10 000 000
CATSGE ESR + mensuels	4 123 605	4 023 066	100 538
COMPTES COURANTS	3 894 523	3 661 640	232 882
Autres (chèques à encaisser)	73 323		73 323
caisse	131	70	61
TOTAL	28 863 710	27 848 575	1 015 135

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS (SUITE)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres : 9 184 408 €

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
	MONTANT	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT
Fonds propres sans droit de reprise	1 000 000	-						1 000 000
Fonds propres avec droit de reprise	150 006	-				150 006		
Ecart de réévaluation		-						
Réserves	1 243 072	-				-		1 243 072
Report à nouveau	- 947 751	2 274 132	2 274 132			-		1 326 381
Excédent ou déficit de l'exercice	6 897 477	-6 897 477	-5 738 597	488 743	147 189	-		488 743
Dotations consommables	191 655	4 623 345	3 464 466	-				4 815 000
Subventions d'investissement	511 646					200 435		311 212
Provisions réglementées								
TOTAL	9 046 105	-	-	488 743	147 189	350 441	-	9 184 408

Produits constatés d'avances sur subventions de recherches : 27 230 792 €

DETAILS des PCA	31/12/2025
Fonds Dédiés OPTORETINA ERC Kate Grieves	149 979
FONDS DEDIES SNF SINERGIA Emiliani	323 000
Projet TRIO-VI 2025 Grieves	2 500 037
Fonds Dédiés IP-HFSP F Del BENE	242 425
BPI MEDITWIN Global 2024 M Pâques	1 656 930
BPI PREMYUM i-demo Global	1 201 572
B&M Businessse devpt	136 667
NIH 2025 K Irsch via Colorado	61 311
NIH 2025 S Picaud via Boston	140 365
Fonds Dédiés INSTITUT CARNOT 2020	3 298 000
Fonds dédiés NIH GEVI 2024	44 091
Fonds Dédiés FORESIGHT (IHU) GLOBAL	15 000 000
Partenariat PANAM	38 667
Mécénat Augusta Equ. 1 et 2	989 287
Mécénat Chan Zukerberg initiatvies M Lange	310 844
Mécénat QRT (Qube Research & Technology)	334 333
Fonds Dédiés FFB PPA-II TUG	68 850
FONDS DEDIES FFB USHER 2022	614 435
Fonds dédiés FAF 2022 CORTICALSIGH	120 000
TOTAL	27 230 792

Etat des dettes et produits constatés d'avance : 33 892 960 €

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) :				
- A 1 an max. à l'origine				
- A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (1)				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 572 965	1 572 965		
Dettes des legs ou donations	77 703	77 703		
Personnel et comptes rattachés	132 780	132 780		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	186 410	186 410		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	2 518	2 518		
Autres impôts, taxes et assimilés	13 843	13 843		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes	4 675 949	4 675 949		
Produits constatés d'avance	27 230 792	10 437 425	16 793 367	
TOTAL	33 892 960	17 099 593	16 793 367	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice				

Charges à payer par postes du bilan = 5 445 268 €

Charges à payer Incluses dans les postes suivants du bilan	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Montant des émissions de titres associatifs		
Avances conditionnées		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	776 747	768 002
Dettes sur legs ou donations		62 172
Dettes fiscales et sociales	199 222	174 705
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	4 469 299	3 035 093
TOTAL	5 445 268	4 039 972

Fonds reportés = 4 127 453 €

Ressources	Fonds reportés en début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Fonds reportés en fin d'exercice
		Augmentation	Diminution	
Donations temporaires d'usufruit	-	0	0	0
Donations et legs	463 709	3 998 369	334 625	4 127 453
TOTAL	463 709	3 998 369	334 625	4 127 453

Fonds dédiés : 23 269 103 €

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE :	A L'OUVERTURE de l'EXERCICE	REPORTS	UTILISATION S	A LA CLOTURE de L'EXERCICE	
					Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation	18 191 445	9 588 557	10 705 805	17 074 197	433 164
Subventions publiques	15 735 374	7 096 258	8 297 624	14 534 008	0
Subventions européennes	644 831	1 645 862	1 559 741	730 953	398 353
Subventions internationales	1 811 240	846 437	848 440	1 809 237	34 811
Contributions financières d'autres organism	2 143 387	996 593	1 081 781	2 058 199	677 392
Fonds associatifs français	1 133 882	693 559	915 783	911 657	0
Collaboration Industrielle	1 009 505	303 035	165 997	1 146 542	677 392
Fonds divers	0	0	0	0	0
Ressources liées à la générosité du public	3 662 247	1 288 735	814 276	4 136 706	53 218
Dons manuels et donations	2 593 392	643 983	384 006	2 853 369	52 818
Mécénat	1 068 855	644 752	430 271	1 283 337	400
TOTAL (€)	23 997 079	11 873 886	12 601 862	23 269 103	1 163 774

Liste des projets clôturés en 2025 dont les fonds ont été reportés dans le respect des clauses conventionnelles avec le contractant :

Nom du Projet	Date de fin contractuelle	Montants €
Clôture compte LABO commun	Fin au 31/12/2023	- 3 827
Clôture compte FCRNET	Fin au 31/12/2024	- 5 405
Clôture compte PHOTOBIO 3	Fin au 31/12/2025	- 5 047
Clôture campagne AUDIT DON	Fin au 31/12/2023	4 314
Clôture Projet Don RSR	Fin au 31/12/2024	4 950

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS (SUITE)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Ventilation du chiffre d'affaires = 746 805 €

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de biens		0%
Ventes de prestations de services	746 805	100%
TOTAL :	746 805	100.00 %

Information sur les legs et donations = 1 831 368€

PRODUITS	6 385 605
Montant perçu au titre d'assurances-vie	1 235 332
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article 213-9	4 507 719
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	234 274
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donation destinés à être cédés	-
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	408 280
CHARGES	4 554 237
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	234 274
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	297 594
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	4 022 369
SOLDE DE LA RUBRIQUE	1 831 368

Détail et variation des aides financières : 5 579 320 €

NATURE DES AIDES FINANCIERES ACCORDEES	déc.-25	déc.-24	Variation 2025/2024
Contributions d'investissements accordées aux organismes	-	-	
Contributions de fonctionnement accordées aux organismes	5 579 320	5 327 627	4,7%
Rétrocessions Dons et legs			
Autres contributions			
Autres subventions versées	-	-	
TOTAL	5 579 320	5 327 627	4,7%

Détail et variation des produits d'exploitation : 26 832 042 €

	31/12/2025	31/12/2024	Variation 2025/2024
Cotisations	-	-	-
Ventes de biens et services	746 805	973 221	- 226 416
Concours publics et subventions d'exploitation	9 881 199	9 775 454	105 745
Versements des fondateurs ou consommations/dotation	-	-	-
Dons manuels	301 948	262 001	39 947
Mécénat	1 403 717	627 599	776 118
Legs, donations et assurance-vie	1 597 093	7 650 707	- 6 053 614
Contributions financières	-	-	-
Reprise sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	63 350	8 617	54 733
Produits des cessions d'immobilisation corporelles sur Legs	234 274	-	234 274
Utilisation des fonds dédiés	12 601 862	14 661 290	- 2 059 428
Autres produits	1 794	7 070	- 5 276
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	26 832 042	33 965 959	-7 133 916

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS (SUITE)

AUTRES INFORMATIONS

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 15 999 € HT.

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, document qui fournit une information plus détaillée.

Rémunération des dirigeants

Les membres du Conseil d'Administration de la Fondation Voir et Entendre ne perçoivent ni rémunération ni avantage en nature.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capital social	Capitaux propres	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
<i>Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
STREETLAB	3 731 836	6 375 610	44,28%	422 761	422 761	Néant	Néant	2 161 180	-392 274	0
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
<i>- Filiales non reprises en A :</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										
<i>Participations non reprises en A :</i>										
SPARING VISION	1 597 856	30 348 911	1,43%	1 707 417	1 707 417	Néant	Néant	à	-30 351 068	0

Information sur les parties liées

Désignation de la partie liée	Nature de la relation avec la partie liée	Montant des transactions réalisées avec la partie liée au cours de l'exercice	Autres informations
STREETLAB	Client	58 684,94 €	La FVE refacture à Streetlab des charges locatives ainsi que des frais divers
	Fournisseur	601 722,84 €	Streetlab facture à la FVE des prestations de services
SPARING VISION	Client	850,00 €	La FVE a facturé un loyer (janvier 2025) à SPARING VISION
	Fournisseur	- €	Néant

Honoraires des commissaires aux comptes certifiants les comptes

	Commissaire aux comptes 1 (E&Y)	Commissaire aux comptes 2
Honoraires afférent à la certification des comptes	16 491	-
Honoraires afférent à la certification des informations en matière de durabilité (*)	-	-
Honoraires afférent aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité	-	-
TOTAL (€)	16 491	-

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du Code de Commerce

Informations au titre des opérations non inscrites au Bilan

Nature de l'opération	Montant des risques et avantages attendus de l'opération (€)	Garanties données	Autres informations
Engagement de Retraite	80 708		
Contribution volontaire en nature	13 846		

CROD ET CER

Préambule

Le Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du grand public (CER) est obligatoire pour les Fondations faisant appel à la générosité du public. Il a été mis en place par la loi n°91-772 du 7 août 1991 modifiée par l'ordonnance n°2005-856 du 28 juillet 2005. Le règlement n°2008-12 du 7 mai 2008 du Comité de la réglementation comptable en définit les modalités d'établissement. Le nouveau règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 vient modifier les modalités d'établissement du CER.

L'obligation de mise en place d'un compte emploi ressources a été établie pour des impératifs de transparence, dans la lignée des différents contrôles auxquels sont soumises les fondations. Le CER est là pour garantir la bonne gestion de ces fonds et la légitimité de leur utilisation, il précise notamment l'affectation des dons par type de dépenses.

Le CER fait partie des annexes des comptes annuels. Il est certifié par les Commissaires aux comptes et est susceptible d'être contrôlé par la Cour des comptes.

Le CER est un document financier structuré sous forme de tableau en deux parties, la première partie sur la provenance des fonds récoltés (partie ressources), et la deuxième partie, sur l'utilisation de ces mêmes fonds (partie emplois).

Le CER est établi en adéquation avec les rubriques correspondantes du compte de résultat pour donner une information globale de l'ensemble des ressources et des emplois.

Structure du CROD et du CER

1- Ventilation des emplois de l'année entre les missions sociales, les frais de recherche de fonds et les frais de fonctionnement

a. Définition des missions sociales

Pour l'établissement du Compte d'Emploi des Ressources, sont portées en missions sociales les actions se rapportant aux axes suivants :

1. Héberger des équipes de recherche nationales et internationales travaillant dans le domaine des maladies sensorielles, soutenir et gérer des projets d'excellence en recherche fondamentale et en clinique, fournir une information scientifique de pointe sur les maladies de la vision et les progrès thérapeutiques relatifs à ces maladies, animer le centre de recherche en soutenant des colloques et favoriser, collecter des dons auprès du public et des entreprises.
La Fondation est également un outil de pilotage pour l'Institut de la Vision (IDV) et ses tutelles qui le composent. Elle permet de façon efficace de :
2. Mettre en place des partenariats de recherche avec des industriels et avec l'appui des tutelles (SU, INSERM, CNRS), incuber des entreprises innovantes dédiées au domaine de la vision, dans le secteur des biotechnologies, des dispositifs médicaux et du handicap (STREETLAB)
3. Assurer le management des projets européens, internationaux ou français impliquant des équipes de l'Institut de la Vision et du CIC (Centre d'Investigation Clinique) au CHNO
4. Développer des plateformes de haute technologie pour l'Institut de la Vision, et assurer leur équilibre financier en gérant leurs ressources y compris par refacturation des services réalisés.

Les axes précités sont mis en œuvre en France (emploi : paragraphe 1.1 Missions sociales réalisée en France du compte d'emploi et des ressources) et, le cas échéant, à l'étranger (Emplois : paragraphe 1.2 Missions sociales réalisées à l'étranger du compte d'emploi et des ressources).

b. Définition des clés de répartition

La Fondation a recours à l'affectation directe des charges à travers une imputation analytique par projet et par équipe. Il s'agit principalement des charges suivantes :

1. Petits et gros équipements nécessaires à la réalisation des missions sociales,
2. Réactifs, consommables à visée de recherche ou médicaux, médicaments
3. Locations de locaux ou d'équipements
4. Sous-traitances dont personnel de recherche et honoraires
5. Transports de matériel et frais de missions et de réceptions
6. Frais de personnel lorsqu'ils sont imputables directement à une mission

Pour l'établissement du CER, les charges, lorsqu'elles ne sont pas prises en charge par des financements destinés aux missions sociales, font l'objet d'une répartition dans le CER entre les frais de recherche de fonds et les frais de fonctionnement, en fonction des clés de répartition analytiques.

2- Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2024

a. Missions sociales

Les missions sociales sont financées par des ressources dédiées soit par une collecte dédiée soit par une donation ou un legs dédié. Lorsqu'une mission sociale ne fait clairement pas l'objet de ressources dédiées, ces missions sociales sont financées en priorité par les appels à la générosité du public non ciblés puis par des autres fonds privés non affectés.

b. Frais de recherche de fonds

Les frais de recherche de fonds auprès du public sont financés par des ressources collectées auprès du public ; de même par principe les frais de recherche des autres fonds privés sont financés par les autres fonds privés.

Pour la première fois cette année et suite à la proposition acceptée au CA du 19 décembre 2024, les frais de recherche de fonds auprès du public seront évalués au réel et non au forfait.

c. Frais de fonctionnement

Pour la première fois cette année et suite à la proposition acceptée au CA du 19 décembre 2024, les frais de fonctionnement, hors frais de recherche de fonds, ont été évalués au prorata des dépenses réelles des services supports appliqué aux dépenses issues des ressources collectées auprès du public et non plus au forfait.

3- Part des acquisitions brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public

Les investissements sont rarement financés par les ressources collectées auprès du public.

4- Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées à la fin de l'exercice

Ce solde correspond à une quote-part non consommée des dons reçus sur l'exercice

CROD (Compte de Résultat par Objectif et Destination)

Le compte de résultat par origine et destination est établi conformément aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif. Ce nouveau règlement homologué par l'arrêté du 26 décembre 2018 a instauré le CROD à compter des exercices ouverts le 1^{er} janvier 2020.

Selon l'Article 611-2 du règlement, la Fondation a opté pour présenter le Compte de Résultat par Origine et par Destination et le Compte d'Emploi Annuel des ressources collectées auprès du public de l'exercice 2025 établis selon les modèles prescrits par le présent règlement avec colonne comparative au titre de l'exercice 2024.

CROD (Compte de Résultat par Objectif et Destination)

A-PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2025		EXERCICE 2024	
	TOTAL	Dont Générosité du public	TOTAL	Dont Générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1- PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie		-		-
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	301 948	301 948	262 001	262 001
- Legs, donations et assurance-vie	1 831 367	1 831 367	7 650 707	7 650 707
- Mécénat	1 403 717	1 403 717	627 599	627 599
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
2- PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises	-		-	
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	1 611 954		1 995 197	
3- SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	9 680 765		9 844 899	
4- REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	270 415	-	39 730	-
5- UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	12 601 862	814 276	14 661 290	996 573
TOTAL	27 702 029	4 351 309	35 081 422	9 536 880
CHARGES PAR DESTINATION				
1- MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	8 012 617	1 820 095	7 485 440	1 968 639
- Versements à un organisme central ou à d'autres o	5 579 320	368 472	5 327 627	190 886
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme		-		-
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agiss		-		-
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	521 393	521 393	355 812	355 812
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	145 222	-	137 043	
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1 080 849	205 425	1 156 714	218 664
4- DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5- IMPOT SUR LES BENEFICES				
6- REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	11 873 886	1 288 735	13 721 310	1 064 282
TOTAL	27 213 286	4 204 120	28 183 946	3 798 283
EXCEDENT OU DEFICIT	488 742	147 189	6 897 477	5 738 597

B-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2025		EXERCICE 2024	
	TOTAL	Dont Générosité du public	TOTAL	Dont Générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Bénévolat		-		-
Prestations en nature	13 846	13 846	16 154	16 154
Dons en nature				
2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3- CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestation en nature				
Dons en nature				
TOTAL	13 846	13 846	16 154	16 154
CHARGES PAR DESTINATION				
1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	13 846	13 846	16 154	16 154
3- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT				
TOTAL	13 846	13 846	16 154	16 154

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LE COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD

Le tableau ci-dessous permet d'effectuer un rapprochement entre les produits et charges figurant au compte de résultat et les produits et charges renseignés dans le CROD. La ventilation des dépenses de la fondation dans le CROD s'effectue grâce à la comptabilité analytique avec pour objectif le respect de la volonté des donateurs, notamment en n'affectant pas de charges de frais de fonctionnement général dans les rubriques « missions sociales » et « frais de recherche de fonds ».

Sous la rubrique « missions sociales », sont rattachées les dépenses mentionnées dans les principes généraux d'établissement du CROD.

Les frais de recherche de fonds destinés à susciter des dons et legs sont clairement distingués des autres frais de communication.

De même, les frais généraux indirects et les frais de communication institutionnelle, hors dotations aux provisions, sont systématiquement imputés en totalité sous la rubrique « frais de fonctionnement ».

Tableau de Rapprochement entre le CER et le CROD

Cf page suivante

TABLEAU DERAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	MISSIONS SOCIALES		FRAIS OE RECHERCHE DE FONDS		FRAIS DE FONCTIONNEMENT	Dotation aux provisions	Report en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France		Générosité du public	Autres ressources				
	par l'organisme	Versements à d'autres organismes						
Achats de marchandises								-
Variation de stock								-
Autres achats et charges externes	5 387 190		180376	1106	198102			5 766 774
Aides financières		5 579320						5 579 320
Impôts, taxes et versements assimilés	92 452		22912	7971	43478			166 812
Salaires et traitements	842144		218288	91628	487157			1639 216
Charges sociales	413853		97 740	44518	187821			743932
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1242 473				32 547			1275 020
Dotations aux provisions					46222			46222
Reports en fonds dédiés							11873886	11873886
Autres charges	34504		2077		3 718			40299
Charges financières					81804			81804
Charges exceptionnelles								-
Participations des salariés aux résultats								-
Impôt sur les bénéfices								-
TOTAL	8 012 616	5 579 320	521393	145 222	1080849	-	11873886	27 213 286

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

Le compte d'emploi annuel des ressources est établi conformément aux dispositions de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 modifiée par le règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Ce nouveau règlement homologué par l'arrêté du 26 décembre 2018 modifie la méthode d'établissement des comptes sociaux depuis le 1er janvier 2020.

La Fondation a opté pour présenter le Compte d'Emploi Annuel des ressources collectées auprès du public de l'exercice 2025 établi selon le modèle prescrit par le présent règlement avec la colonne comparative au titre de l'exercice 2024.

Principes généraux d'établissement du CER

➤ Détermination de l'excédent/déficit de la générosité du public

Le Compte d'Emploi Annuel des Ressources collectées auprès du public reprend :

- Dans la colonne « Emplois par Destination » : les charges comptables liées aux missions sociales, frais de recherches de fonds, frais de fonctionnement, dotations aux provisions et dépréciations, reports en fonds dédiés de l'exercice, telles qu'elles figurent dans le Compte de Résultat par Origine et Destination ;
- Dans la colonne « Ressources par Origine » : les ressources de l'exercice en lien avec la générosité du public. Il s'agit donc des ressources mentionnées dans la colonne « Dont Générosité du public » du Compte de Résultat par Origine et Destination. En outre sont ajoutées les reprises sur provisions et dépréciations ainsi que les utilisations des fonds dédiés antérieurs.

L'excédent de la générosité du public s'élève à 6 098 521 € à la clôture de l'exercice 2025.

➤ Détermination des ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice

Le solde des ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice sera reporté à l'ouverture de l'exercice suivant. La méthode de calcul de ce solde pour l'exercice 2025 est la suivante :

Il n'y a pas d'investissements financés par la générosité du public sur l'exercice 2025.

FONDS REPORTES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	5 951 331	212 734
(-) Utilisation	147 189	5 738 597
(+) Report		
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	6 098 521	5 951 331

CER 2025 (Compte d'Emploi des Ressources)

Le Compte d'Emploi Annuel des Ressources Collectées auprès du public de l'exercice 2025 a été établi selon le règlement du Comité de la réglementation comptable n° 2008-12 du 7 mai 2008 afférent à l'établissement du compte d'emploi annuel des ressources des associations et fondations modifiant le règlement du Comité de la réglementation comptable n° 99-01.

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES			1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1. Réalisées en France			1.1. Cotisations sans contrepartie	-	-
- Actions réalisées par l'organisme	1 820 095	1 968 639	1.2. Dons, legs et mécénats		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	368 472	190 886	- Dons manuels	301 948	262 001
1.2. Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie	1 831 367	7 650 707
- Actions réalisées par l'organisme			- Mécénats	1 403 717	627 599
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger			1.3. Autres ressources liées à la générosité du publ	-	-
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	521 393	355 812			
2.2. Frais de recherche d'autres ressources					
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	205 425	218 664			
TOTAL DES EMPLOIS	2 915 385	2 734 001	TOTAL DES RESSOURCES	3 537 033	8 540 307
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	1 288 735	1 064 282	3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	814 276	996 573
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	147 189	5 738 597	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	4 351 309	9 536 880	TOTAL	4 351 309	9 536 880
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	5 951 331	212 734
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public de l'exercice	147 189	5 738 597
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets l	-	-
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	6 098 521	5 951 331
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024		EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
Réalisées en France			Bénévolat		
Réalisées à l'étranger					
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FOND	13 846	16 154		13 846	16 154
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT					
TOTAL	13 846	16 154	TOTAL	13 846	16 154

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2024 au 31/12/2024			Au 31/12/2023
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	15509	4165	11344	
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	5017745	2571665	2446079	2348017
Autres immobilisations corporelles	759058	444368	314690	400930
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	838818		838818	891144
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	322196		322196	
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	2855702	49997	2805705	2430694
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	285447		285447	209984
TOTAL I	10094475	3070195	7024280	6280769
Comptes de liaison II				
Actif circulant				
Stocks et encours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	305826		305826	595857
Créances reçues par legs ou donations	221685		221685	
Autres	34255385		34255385	33466785
Valeurs mobilières de placement	7116784	207065	6909719	1934239
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	20938857		20938857	18965342
Charges constatées d'avance	1866127		1866127	1346355
TOTAL III	64704663	207065	64497597	56308577
Frais d'émission des emprunts IV				
Primes de remboursement des obligations V				
Écarts de conversion actif VI				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	74799138	3277261	71521877	62589346

Bilan Passif

Bilan Passif	31/12/2024	31/12/2023
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	1150 006	1150006
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	1243072	1243072
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	-947 751	-1346 059
Excédent ou déficit de l'exercice	6 897 477	398308
Situation nette	8342804	1445327
Fonds propres consommables	191655	191655
Subventions d'investissement	511646	713914
Provisions réglementées		
TOTAL I	9046105	2350 896
Comptes de liaison	II	
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	463 709	
Fonds dédiés	23997078	24937058
TOTAL III	2II460787	2II937058
Provisions		
Provisions pour risques	63350	
Provisions pour charges		
TOTAL IV	63350	
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	17795	23569
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1566987	1691584
Dettes des legs ou donations	62172	
Dettes fiscales et sociales	338373	365068
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	3 347 665	1981368
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	32618644	31239803
TOTAL V	37951 636	35301393
Écarts de conversion passif	VI	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	71 521 877	62 589 346

Compte de résultat

Compte de résultat	31/12/2024	31/12/2023
Produits d'exploitation		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	1740	
- dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	971481	1264620
- dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	9775454	8722417
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	262 001	370327
Mécénats	627 599	599978
Legs, donations et assurances-vie	7650707	870707
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	58656	11845
Utilisations des fonds dédiés	14661290	10584621
Autres produits	7070	516
TOTAL I	34015998	22425031
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	2411	4147
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	5597064	4945242
Aides financières	5327627	3616282
Impôts, taxes et versements assimilés	150 292	186288
Salaires et traitements	1383488	1235447
Charges sociales	631345	575663
Dotations aux amortissements et dépréciations	1010139	947174
Dotations aux provisions	63350	
Reports en fonds dédiés	13 721 310	11130807
Autres charges	88239	79778
TOTAL II	27975266	22720830
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	6 040 732	-295 799
Produits financiers		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	634800	469582
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	31113	42659
Différences positives de change	50163	23282
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	716076	535523
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		1113
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change	21907	48450
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	1418	
TOTAL IV	23325	49563
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	692 751	485 959
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	6 733 483	190 161

Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (Suite)	31/12/2024	31/12/2023
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	39610	13233
Sur opérations en capital	309739	293364
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V	9348	306598
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	51884	
Sur opérations en capital	133472	98450
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL VI	185355	98 450
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	163 993	208 148
Participation des salariés aux résultats VII		
Impôts sur les bénéfices VIII		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	35 081 422	23 267 151
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	28 183 946	22 868 843
EXCÉDENT OU DÉFICIT	6 897 477	398 308

Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature	16154	
Bénévolat		
TOTAL	16154	
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature	16154	
Personnel bénévole		
TOTAL	16154	